



202-605 rue Des Meurons, Winnipeg (MB) R2H 2R1  
(204) 237-5852 ou sans frais (1-866) 237-5852  
www.francofonds.org • frds@francofonds.org

Cette entente, datée le \_\_\_\_\_ confirme l'entente entre (nom de la personne responsable de fonds) \_\_\_\_\_ et Francofonds pour la création d'un Fonds (Communautaire / Entreprise / Famille / Institutionnel / Organisme), qui portera le nom :

**Fonds** \_\_\_\_\_

Un don initial de \_\_\_\_\_ \$ sera acheminé au Fonds.

Compléter les Annexes B et C.

**Option 1**

La distribution de ce fonds est à la discrétion de Francofonds.

**Option 2**

Lorsque le fonds atteint son premier seuil, les argents provenant du fonds seront distribués dans le secteur suivant, en ordre de priorité.

Subvention (\_\_\_\_\_ % de la distribution)

___ Aînés	___ Éducation	___ Santé / Services à la famille
___ Communautaire	___ Environnement	___ Sports et loisirs
___ Communication	___ Jeunesse	___ Spiritualité
___ Culture	___ Patrimoine	___ Petite enfance
_____ Autre (à spécifier)		

Bourse d'études (\_\_\_\_\_ % de la distribution)

**Option 3**

Lorsque le fonds atteint 25 000 \$, les argents peuvent être distribués selon le désir de la personne responsable du fonds. Ce choix peut changer d'une année à l'autre.

## Modalités du fonds

### Responsabilités de la personne responsable du fonds ou du comité

- Nommer une personne responsable pour le fonds et remettre ses coordonnées à Francofonds.
- Établir les critères du fonds et soumettre ces critères, par écrit, à Francofonds avant la première distribution.
- Maintenir une communication assidue avec Francofonds.
- *Option* – Mettre sur pied un comité responsable qui sera responsable de déterminer la distribution des intérêts lorsque le fonds se rend au seuil de 25 000 \$. Ce comité aura à transmettre annuellement, par écrit à Francofonds, par le 30 septembre, les recommandations du comité pour la distribution provenant du fonds.

### Responsabilités de Francofonds

- Aider la personne responsable du fonds à développer les critères du fonds.
- Identifier le fonds dans la liste de fonds de Francofonds.
- Maintenir une communication avec la personne responsable du comité.
- Assurer la logistique du fonds telle :
  - Remettre aux donateurs un reçu pour fin d'impôts pour la valeur entière du don.
  - Transmettre annuellement, le cas échéant, les demandes d'aide financière admissibles à la distribution provenant du fonds, en plus de tous documents en appui, à la personne responsable du fonds.
  - Informer annuellement la personne responsable du fonds de la date de distribution de Francofonds.
  - Remettre à la personne responsable un rapport annuel, traitant du solde du fonds et le montant de dons, tel que précisé à l'annexe B.

Tous les dons faits à Francofonds seront détenus par Francofonds pendant une période d'au moins dix (10) ans et seuls les intérêts générés sur ces dons peuvent être utilisés.

« Annexe A », « Annexe B » et « Annexe C » font partie intégrale de cette entente.

### Politique sur les renseignements confidentiels et privés

En vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels, Francofonds tient à vous aviser que l'information demeurera confidentielle et sera utilisée uniquement aux fins de la Fondation jusqu'à avis contraire.

J'autorise Francofonds à publier le nom de ce fonds ainsi que sa catégorie.

Signée en date du : \_\_\_\_\_

Personne responsable du fonds :

Francofonds :

\_\_\_\_\_  
*Nom (en caractères d'imprimerie)*

\_\_\_\_\_  
*Nom (en caractères d'imprimerie)*

\_\_\_\_\_  
*Adresse*

\_\_\_\_\_  
*Titre (en caractères d'imprimerie)*

\_\_\_\_\_  
*Ville / village et code postal*

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Téléphone*

\_\_\_\_\_  
*Courriel*

\_\_\_\_\_  
*Signature*

Dernière révision : le 4 janvier 2011

## Fonds

---

### 1) Distribution des fonds

Le pourcentage des intérêts remis annuellement est déterminé par la politique « Distribution de fonds » de Francofonds.

### 2) Sélection du.de la récipiendaire

À moins d'avis contraire de la personne responsable du fonds, après réception des demandes d'aide financière, le comité de sélection de Francofonds fait la sélection du.des projet.s en tenant compte des critères et de la mission du fonds, ainsi que la mission de Francofonds.

Si le comité responsable de la sélection du.des récipiendaires n'est pas le comité de sélection Francofonds :

- le comité responsable de la sélection du.des récipiendaires doit s'assurer de remettre annuellement, par écrit à Francofonds, au plus tard le 30 septembre, les informations requises concernant les bourses d'études et les subventions pour les projets et activités (y inclus la somme suggérée pour chacun, sans dépasser le montant maximal annuel de bourses d'études / subventions provenant du fonds);
- le comité responsable de la sélection du.des récipiendaires doit s'assurer que la sélection soit faite de façon à respecter les modalités de sélection telles que prescrites par Francofonds.

S'il n'y a aucune demande de projet s'adressant aux critères et aux besoins priorisés dans l'entente du fonds, Francofonds communiquera avec la personne responsable du fonds afin de connaître leur intention.

### 4) Dons

#### Perpétuels

Les dons perpétuels sont faits à Francofonds et contribuent à bâtir le capital du fonds en question. Francofonds s'engage à émettre les reçus officiels pour fins d'impôts, à investir les fonds et à faire la comptabilité, ainsi que toutes tâches administratives. Le fonds est ouvert à la contribution de tous.

### 5) Gestion du fonds

Le frais de gestion du fonds est calculé selon la politique « Frais de gestion » à Francofonds.

### 6) Dissolution du fonds

Au cas où les buts et objectifs du fonds ne sont plus réalisable, ou si Francofonds ne réussit pas à contacter la personne responsable du fonds pour une période qui s'étend sur plus d'un an, Francofonds deviendra responsable du fonds.

**Fonds** \_\_\_\_\_

### Le comité responsable du fonds

SVP indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone en caractères d'imprimerie. N'oubliez pas de communiquer tous changements à Francofonds. Il n'est pas nécessaire de créer un comité, mais il doit y avoir un responsable du fonds.

<b>Personne responsable du fonds :</b>
<b>Nom :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Courriel :</b>
<b>Téléphone :</b>

Optionnel

<b>Membres du comité :</b>
<b>Nom :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Courriel :</b>
<b>Téléphone :</b>

<b>Nom :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Courriel :</b>
<b>Téléphone :</b>

<b>Nom :</b>
<b>Adresse :</b>
<b>Courriel :</b>
<b>Téléphone :</b>



**Fonds** \_\_\_\_\_

**Mission et objectifs du fonds :**

**Critères du fonds :**

Les projets ou activités du fonds doivent toucher les critères suivants :